

# Réunion du Conseil Communal du 18 novembre 2019

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 18 novembre 2019 à 19 heures 00 à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

**Présents** – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN, 1<sup>er</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ, 2<sup>ème</sup> adjoint et Mmes Marie-Suzanne GROETZINGER, 3<sup>ème</sup> adjointe, Maryse BUTHOD, 4<sup>ème</sup> adjointe.

Mmes - MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, et Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

**Absents excusés** – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND et Emmanuel GIROND.

**Date d'envoi de la convocation** : 12 novembre 2019

**Ouverture de séance** : 19 h 05

**Clôture de séance** : 22h00

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle GIROD GEDDA, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Point sur les dossiers juridiques en cours (DOZIAS – LA POYA – BORNAND - ....)
2. Point sur la commission des finances du 13/11 + sur le calendrier de programmation budgétaire (DOB + vote du BP 2020)
3. Point sur la demande du bar de nuit « Locas'Bar » au Centre des Coches pour le renouvellement de leur ouverture tardive
4. Participation à l'accueil de la gare de LANDRY
5. Point sur l'avis d'enquête publique (DUP) concernant le projet d'aménagement du carrefour de Landry
6. Information sur le transformateur propriété de la commune et de la Porte de Montchavin
7. Point sur l'appel à candidatures lancé pour la gestion de l'épicerie de Bellentre
8. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus
9. Dossiers fonciers
10. Questions diverses

## INFORMATIONS

### 1. **Point sur les dossiers juridiques en cours (La POYA – DOZIAS – BORNAND - ....)**

**Dossier « LA POYA »** : Anthony FAVRE donne la parole à Maryse BUTHOD qui indique que la situation n'a toujours pas évolué avec une somme due à ce jour égale à un peu plus de 33 000 €.

Elle rappelle que les preneurs avaient demandé à ce que le montant du bail soit revu à la baisse. Les élus indiquent que le bail pourrait éventuellement être revu si et seulement s'ils sont à jour dans le paiement de leurs loyers.

Dossier A SUIVRE

**Dossier DOZIAS** : Anthony FAVRE fait un point sur la procédure en cours et rappelle que le transport sur les lieux qui devait avoir lieu 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août et qui avait été annulé et reporté à une date ultérieure, a été fixé par le juge au 26 novembre 2019.

RDV est donc pris pour mardi 26/11 à 10h30 avec le juge de l'expropriation en mairie ; puis le transport sur les lieux à MONTORLIN aura lieu et retour ensuite en mairie où le juge statuera comme s'il était au tribunal.

Il rappelle que c'est une affaire qui a débuté il y a déjà une quinzaine d'années et qu'une procédure de délaissement est en cours afin de pouvoir acquérir le tènement ; en parallèle, une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique a été engagée.

Dossier A SUIVRE.

**Dossier BORNAND** : Anthony FAVRE indique que l'audience a été fixée au Tribunal correctionnel d'Albertville le 25 novembre à 8h45. Il indique que toutes les photos satellites prises sont dans le rapport et accompagneront nos conclusions. Il risque une déconstruction sous astreinte – voir délais.

Les élus demandent alors si l'appel serait suspensif ?

Après vérification auprès de notre avocate, l'appel est bien suspensif.

## **2. Point sur la commission des finances du 13/11 + sur le calendrier de programmation budgétaire (DOB + vote du BP 2020)**

Un point est fait par Roger POUSSIN et Maryse BUTHOD, élus présents lors de la commission des finances.

Anthony FAVRE indique le calendrier budgétaire qui a été fixé à savoir :

Approbation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) en décembre

Vote du BP (Budget Prévisionnel) en janvier

Vote des CA (Compte Administratif) et des CDG (Compte de Gestion) avec reprise des résultats 2019 en avril

## **3. Point sur la demande du bar de nuit « Locas'Bar » au Centre des Coches pour le renouvellement de leur ouverture tardive**

Anthony FAVRE rappelle qu'à la même époque l'an passé, le conseil communal, suite à la demande du bar d'obtenir une ouverture tardive, avait donné un avis favorable de principe d'ouverture jusqu'à 4h00 du matin et avait décidé de suspendre la décision définitive dans l'attente du retour de l'avis de la gendarmerie et de l'ARS (Agence régionale de Santé) et des études complémentaires en cours et notamment les études acoustiques.

Or courant janvier, un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser cette ouverture tardive jusqu'à 4h00 pour la saison d'hiver dernière.

Depuis, de nombreuses plaintes sont arrivées en mairie.

Aujourd'hui, une demande de renouvellement d'autorisation de cette ouverture tardive est de nouveau sollicitée.

Anthony TRESALLET indique qu'une ouverture à 2h00 est peut-être suffisante mais qu'il est important d'avoir un endroit pour les jeunes.

Isabelle GIROD GEDDA indique que le règlement de copropriété ne permet pas ce type d'activité et que des plaintes ont été déposées ; le problème vient du fait que cette activité est en plein centre du village et qu'on ne donnera pas satisfaction même si l'on « restreint » l'ouverture à 2h00 car c'est une activité de nuit. Elle demande qu'elle vérifie si tout est aux normes et demande si la commission de sécurité pourrait s'y rendre.

Anthony FAVRE lui répond que ce n'est pas un arrêté du Maire mais un arrêté du Préfet qui a été pris pour cette ouverture.

Anthony TRESALLET fait remarquer que c'est un problème de personne car ce bar existait avant et qu'il n'y avait pas tant de problèmes.

Anthony FAVRE rappelle que la demande du Préfet aujourd'hui est de savoir si le maire donne un avis favorable, ou non, pour une ouverture tardive de cet établissement jusqu'à 4h00, et il demande si les conseillers ont des remarques à formuler.

Patricia MARCHAND MAILLET répond que le lieu de cet établissement est en effet mal placé. C'est une station familiale, certes, mais il faut tout de même garder des animations pour les jeunes le soir et en début de nuit.

Roger POUSSIN et Anthony TRESALLET partagent le même constat quant à l'emplacement ; mais le commerçant a acheté ce commerce avec un certain potentiel et attention si nous prenons une décision qui pourrait le compromettre car cela pourrait avoir un impact sur son chiffre d'affaire voire compromettre son commerce.

Anthony FAVRE indique que les services de l'Etat ont émis un avis défavorable pour le passage d'une ouverture de 2h00 à 4h00 ; il fait ensuite un tour de table pour recueillir l'avis de chacun des conseillers présents : à l'unanimité les conseillers se prononcent contre une ouverture qui passerait de 2h00 à 4h00. Il indique qu'il fera donc un retour en ce sens au Préfet.

## **4. Participation à l'accueil de la gare de LANDRY**

Anthony FAVRE donne lecture du courrier qu'il a reçu en mairie et indique que cette compétence revient à l'OT (Office du Tourisme) et non à la commune, dès lors il indique en avoir parlé avec Pierre GONTHIER, président de l'OT. Il rappelle que sur les 4 gares de tarentaise (Moutiers, Aime, Landry et Bourg St Maurice), 2 seulement ont des accueils pour la clientèle, il s'agit de Moutiers et Bourg St Maurice. Rien n'existe donc pour La Plagne, et il a demandé à ce que cela puisse être fait aussi sur Aime, via le SIGP. Il serait question de 3000 à 4000 € sur l'ensemble de la saison.

Il faut cependant être très attentif au recrutement car il sera nécessaire d'embaucher quelqu'un du coin pour qu'il/elle connaisse parfaitement le territoire.

Décision approuvée par l'unanimité des conseillers présents.

## **5. Point sur l'avis d'enquête publique (DUP) concernant le projet d'aménagement du carrefour de Landry**

Anthony FAVRE rappelle l'objet de cette DUP qui consiste en la création d'un carrefour giratoire au carrefour dit de Landry sur la RN90 afin de faciliter l'insertion des véhicules depuis la RD87, d'améliorer la visibilité au droit de ce carrefour et d'améliorer la sécurité des échanges au niveau dudit carrefour.

Il invite tout le monde à participer à l'enquête publique et d'aller dire ce que vous avez à dire !

Le type d'aménagement ne pourra pas être modifié, car le choix a été fait et arrêté : question de coût.

Mais par contre, vous pouvez vous exprimer sur vos inquiétudes par rapport à la route pendant la durée des travaux, et notamment le problème des scolaires de Bonconseil (maternelles, collège et lycée avec détour par Bourg St Maurice), idem pour les habitants de Bonconseil, problème pour l'insertion et l'intégration des véhicules dans le rond-point, pourquoi ne pas prévoir un alternat pendant les travaux comme durant toutes les intersaisons de ces dernières années pour permettre la reprise des murs de soutènement de la RN90, dates prévisibles des travaux, durée du chantier, nom du carrefour à revoir en « carrefour de Bellentre-Landry » et non pas uniquement « carrefour de

Landry » car il dessert la station de La Plagne Montchavin-Les Coches qui a un nombre de lits équivalent à la station de Peisey-Vallandry et de plus, ce carrefour se situe sur le territoire communal de Bellentre. Anthony FAVRE indique qu'un courrier sera fait en ce sens au Préfet dans les jours à venir.

Anthony FAVRE profite de ce point concernant l'aménagement de la RN90 pour indiquer que le Préfet et les services de la DIRCE (Direction Interdépartementale des Routes Centre Est) ont élaboré un PGT (Plan de Gestion du Trafic). Il s'agit d'un document visant à faire face à des perturbations significatives de circulation routière nécessitant une action coordonnée des différents acteurs participant à l'exploitation de la route sur un axe déterminé (autorités, services de coordination et d'information, exploitants, forces de l'ordre) en prévoyant notamment la régulation du trafic, la gestion des poids lourds, l'information et la communication, la mise en place de basculement ou d'alternat mais aussi en prévoyant des déviations localisées empruntant le réseau départemental et communal, et à ce titre, étant une commune concernée par ces éventuelles déviations, le Préfet a demandé à ce que les observations du maire puissent lui être rapidement communiquées.

Anthony FAVRE indique qu'il formulera un avis favorable par courrier au Préfet dans les prochains jours pour la mise en œuvre de telles déviations sur le territoire communal de Bellentre si besoin en était.

#### **6. Information sur le transformateur propriété de la commune et de la Porte de Montchavin**

Anthony FAVRE indique qu'il a été alerté par les services que le transformateur électrique qui permet la distribution de courant à la résidence « Porte de Montchavin » et au bâtiment de l'OTGP serait à changer.

Cette question doit être évoquée avec le syndic (FONCIA).

Voir également si le cinéma serait impacté, ou pas.

Une question reste en suspens : si le transformateur venait à lâcher en cours de saison, pourrait-on prévoir un groupe électrogène pour le remplacer pour la fin de saison ?

Dossier A SUIVRE

#### **7. Point sur l'appel à candidatures lancé pour la gestion de l'épicerie de Bellentre**

Anthony FAVRE passe la parole à Patricia MARCHAND MAILLET et Marie-Suzanne GROETZINGER qui indiquent que le retour des candidatures avait été fixé au 14 novembre à midi.

Deux candidatures ont été reçues et sont exposées aux conseillers ; il faudra les étudier plus en détail et recevoir les candidats.

Dossier A SUIVRE.

Anthony FAVRE rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le mardi 12 novembre à la salle des fêtes de Bellentre pour présenter « publiquement » le projet et présenter quelques esquisses.

#### **8. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus**

Anthony FAVRE demande aux élus en charge des projets de bien vouloir indiquer l'état d'avancement de ceux-ci :

Isabelle GIROD GEDDA rappelle la réunion qui s'est tenue le 15/10 concernant les travaux de la Place des Carreaux. Elle présentera le projet plus en détail lors du conseil communal de décembre. Concernant le tunnel, le devis pour l'étude de sol a été signé.

Roland RICHERMOZ indique qu'une commission de sécurité aura lieu le 23/12 au restaurant Le Sauget et qu'il ne pourra pas s'y rendre, or la présence d'un élu est indispensable. Il demande si un élu serait disponible pour le remplacer ? Sylvie EMPRIN pourra le faire.

Didier ANXIONNAZ indique que le projet d'agrandissement du complexe aquatique est freiné par des délais administratifs incompressibles. Un nouveau cahier des charges est en cours ; l'architecte d'origine, M. LAMY, a refusé la mission et nous sommes donc dans l'attente d'un nouvel architecte à retenir.

Francis DANCRE indique que divers travaux sont en cours sur les sentiers, notamment concernant le « Chemin de la Pierra ».

Patricia MARCHAND MAILLET indique que les devis de la cuisine de la Salle des fêtes ont été demandés. D'autre part, la statue du Giratoire de Montchavin sera livrée demain.

Anthony TRESALLET indique que l'escalier du BASTION est en cours, le cheminement piéton est en cours de finition.

Marie-Suzanne GROETZINGER indique que le PC (Permis de Construire) de la bibliothèque et de l'épicerie a été déposé. Le choix du mobilier est également en cours et les dossiers de demandes de subvention sont en cours d'étude et d'élaboration.

Elle indique en outre que pendant le temps des travaux, et afin de conserver un accès sur Bellentre, la bibliothèque a été transférée dans l'ancienne salle informatique de l'école ; un affichage en ce sens a été fait.

Valérie FERRARI indique que la cuisine et l'ascenseur de la salle Marcel PIGNARD ont été inscrits au BP 2020 ; les travaux seront faits au printemps ou à l'automne (en fonction de la demande de location qui a été formulée par un groupe danois).

Roger POUSSIN indique que les travaux du lotissement de Montchavin connaissent quelques aléas. Le cahier des charges pour l'attribution des lots est terminé, le prix sera à délibérer en décembre pour la commercialisation et l'appel à candidatures est à lancer. Un huissier de justice a été sollicité pour faire le choix de manière totalement neutre et transparente en fonction des critères fixés. Il y aura 3 bâtiments collectifs : 1 pour la location, 1 en accession à la propriété « normale » et 1 en bail réel et solidaire.

La révision allégée du PLU est à faire valider par les services de l'Etat par rapport à la hauteur des faitages pour pouvoir entériner les projets arrêtés.

Concernant le camping, il faudra prévoir un agrandissement pour reconstituer les places prises pour l'emprise du lotissement et donc il y aura du remblai et un mur de soutènement à prévoir ; le coût prévisionnel annoncé du mur de soutènement était de 100 à 150 000 €, mais il semblerait qu'il faille plutôt partir sur un montant de 400 000 €, donc il faudra bien étudier ce dossier.

Sylvie EMPRIN demande combien de places sont impactées ?

Roger POUSSIN lui répond qu'il s'agit de 60 places (normes anciennes) soit environ une cinquantaine de places aux normes actuelles.

Aujourd'hui il nous reste plus que 9 places à commercialiser ainsi que les 2 mobil' homes.

Patricia MARCHAND MAILLET demande pourquoi les 2 mobil' homes ont été installés si près l'un de l'autre, elle trouve cela dommage.

Roger POUSSIN lui répond que c'était obligatoire car cela était dû aux branchements.

Patricia MARCHAND MAILLET demande s'il ne serait pas possible en ce cas de prévoir une « séparation » végétalisée entre les 2 ?

Francis DANCRE demande si toutes les solutions pour ce mur de soutènement ont été envisagées (enrochement/gabion/...) ?? car cela peut peut-être faire varier le prix ?

De l'avis de tous, le camping doit être conservé car très apprécié.

Cela est donc acté et il est indiqué qu'avec l'acquisition des parcelles actuelles, nous devrions revenir à nos 50 Places.

Roger POUSSIN indique ensuite que pour le parking de Bonconseil, la plateforme a été nivelée et compactée avec du 0/20. Le projet est donc en cours mais attention car il est remarqué que des dépassements de budget sont désormais quasi-automatiques, la vigilance est donc de mise.

L'appel à projets au sommet des Coches (au-dessus des tennis) a été publié sur le site internet de la commune de LA PLAGNE TARENTEISE. Les esquisses seront à étudier en commission d'urbanisme ; les projets prendront la forme de baux à construction.

Concernant la 2<sup>ème</sup> zone aux Coches vers le parking de l'Orgère (zone de forêt en redescendant vers le ranch), l'idée a été évoquée de faire intervenir le cabinet EPODE (géomètre-urbaniste) pour la découper en plusieurs zones pouvant accueillir 2-3 chalets aux porteurs de projets potentiels (voir pour 3 ou 4 zones).

## **9. Dossier fonciers (...)**

Roland RICHERMOZ indique n'avoir aucun dossier particulier à soumettre ce soir.

## **10. Questions diverses**

Sylvie EMPRIN fait part d'une demande de Gabriela, institutrice de Bonconseil, pour pouvoir disposer d'un terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> pour aménager un jardin.

Anthony FAVRE n'est pas opposé mais il faut que Sylvie lui dise d'en faire la demande par mail.

Gabriela souhaite pouvoir donner un nom à l'école voire de faire une fresque → réponse favorable du conseil.

Anne, institutrice de Bellentre, demande si elle peut avoir une « rallonge » pour le budget de l'école pour équiper les nouveaux élèves arrivés. Anthony FAVRE répond par l'affirmative puisqu'il avait été acté, mais il faut le redire, que le budget par enfant était de 70€/an, donc s'il y a des nouveaux arrivants, il faut bien entendu réactualiser le budget en en tenant compte.

Isabelle GIROD GEDDA rappelle que la Télé buffette était ouverte et gratuite pour pouvoir se rendre jusqu'à la patinoire, puis cette remontée a fermé puisque la patinoire a fermé.

Elle demande quel est le coût horaire d'ouverture ?

Anthony FAVRE répond qu'il faut compter 10 000 € la ½ heure pour pouvoir ouvrir une ½ h de plus pendant la saison d'hiver.

La question du financement s'était posée et une idée de co-financement entre la commune, les commerçants et les co-propriétaires avait été évoquée. Mais comment et quel prorata ou ratio appliquer ?

Juridiquement il n'est pas simple de pouvoir faire participer les propriétaires « a posteriori ».

D'autre part, il avait été clairement évoqué que les acteurs économiques s'étaient engagés à faire des animations en contrepartie de l'ouverture de la Télé buffette mais à défaut d'animations proposées et pour des raisons évidentes de sécurité (problème des luges) la fermeture nocturne a été décidée.

Anthony FAVRE souhaite revenir sur les tarifs des cimetières. Ce point avait été évoqué à plusieurs reprises lors des conseils communaux mais jamais en conseil municipal du fait de l'absence d'accord trouvé entre les communes déléguées.

Il rappelle que nous n'avons que quelques nouvelles tombes de recréées dans le nouveau cimetière et rappelle les tarifs qui avaient été évoqués :

Caveau : 230 €

Columbarium : 305 €

Cavurne : 150 €

Jardin du souvenir : Gratuité (obligation légale)

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal car des demandes ont été formulées et qu'il convient d'y faire droit.

Rappels des différentes dates à venir :

Lundi 30/12, à 18h00 au cinéma de Montchavin → remise des prix aux propriétaires qui jouent le jeu de la rénovation (Lits froids)

Vœux des intercommunalités : mardi 07/01 à 18h00 à Bellentre

Vœux de Bellentre : lundi 06/01 à la salle des fêtes

Vœux au personnel de la commune autour d'un P'tit Déj : mercredi 08/01 à La Côte d'Aime

Petit rappel concernant les demandes de forfaits à formuler au plus vite.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 16 décembre 2019 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.